

Depuis le 3 janvier 2013, la Ville d'Amos possède son propre écocentre dans le but d'offrir un service plus fonctionnel et adapté aux besoins de ses citoyens, et ce, afin d'optimiser la saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire.

L'écocentre est un endroit qui offre la possibilité aux citoyens de disposer de certaines matières résiduelles qui ne peuvent être ramassées lors de la collecte sélective. Ces matières peuvent donc suivre la hiérarchie des 3R-VE, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation ou l'élimination.

Pour une saine gestion des matières résiduelles dans notre municipalité, il est primordial que tous participent au tri à la source des déchets domestiques et des matières recyclables et en disposent de manière appropriée.

Sur le site, un préposé vous guidera pour faire le tri des objets, cependant, il ne pourra pas vous aider à décharger votre matériel.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Ampoules fluocompactes, fluorescents
- Asphalte, béton, brique, pierre
- Bardeaux d'asphalte
- Bois, branches et résidus verts
- Cartouches d'encre
- Piles
- Batteries d'automobile
- Bonbonnes de propane vides (20 lb)
- Encombrants (meubles, électroménagers, appareils électriques)
- Matériaux de construction et de démolition
- Métaux ferreux et non ferreux
- Ordinateurs, imprimantes, télévisions
- Pneus sans jantes (diamètre de jante maximal de 24,5 pouces)
- Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles usées, filtres à l'huile, aérosols, vernis, teintures)

Il est important de trier vos matières à l'avance et de respecter les catégories de matériaux. Dans le cas contraire, votre chargement pourrait être dirigé au lieu d'enfouissement et des frais seront exigés.

MATIÈRES REFUSÉES

- BPC, cyanure
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Munitions, explosifs, armes à feu
- Pneus avec jantes, pneus peints, pneus excédant un diamètre total de 48,5 pouces
- Terre contaminée

Pour ces matières et produits, veuillez contacter les entreprises spécialisées qui les prennent en charge.

Lorsque le matériel apporté est en bon état ou pourrait être réutilisable, il devient la propriété de la Ville d'Amos. Elle peut ensuite le revendre à prix modique à d'autres citoyens.

Attention à votre chargement!

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les matières que vous transportez ne se retrouvent pas sur la route ou aux abords de celle-ci. Si le matériel tombe de votre véhicule, vous devez le ramasser.

Le Code de la sécurité routière prévoit des amendes à tout conducteur qui a conduit un véhicule routier dont le chargement n'était pas solidement retenu ou suffisamment recouvert de manière à ce qu'aucune partie de celui-ci ne puisse se déplacer ou se détacher du véhicule.

Prévoyez le temps nécessaire pour le tri et le déchargement de votre matériel afin que vous puissiez quitter le site avant la fermeture.

TARIFICATION

À son arrivée, le citoyen de la ville d'Amos devra présenter une preuve de résidence valide (permis de conduire, compte de taxes). Pour les matières en provenance du secteur résidentiel, les frais d'accès au site sont inclus dans la taxe annuelle « Matières résiduelles » payée par les propriétaires de résidence. **(aucuns frais si le matériel est bien trié)**

Les citoyens de la MRC d'Abitibi peuvent avoir accès à l'écocentre à condition que leur municipalité ait conclu une entente avec la Ville d'Amos. Contactez votre municipalité avant de vous déplacer.

Ne payant aucune taxe municipale pour les matières résiduelles, les citoyens commerciaux peuvent se présenter à l'écocentre, mais ils seront facturés selon le poids des matières transportées.

Toutes les matières apportées par un véhicule lettré « commercial », ou immatriculé en ce sens, sont considérées comme provenant des secteurs d'activités non résidentielles et sont assujetties à la tarification applicable à cette clientèle. Il n'est pas du ressort des employés de la Ville d'Amos de déterminer la provenance des matières.

En tout temps, aucuns frais ne sont exigés pour les pneus de dimension standard (jante avec un diamètre maximal de 24,5 pouces) déjantés ainsi que les appareils de la technologie de l'information et des communications (TIC) pour tous les clients de l'écocentre. Toutefois, vous devez le mentionner à votre arrivée à la balance.

HEURES D'OUVERTURE

Horaire printemps-été

(du 1^{er} mai au 15 septembre)

Lundi au samedi de 8 h à 17 h

Jeudi et vendredi jusqu'à 20 h

Horaire automne-hiver

(du 16 septembre au 30 avril)

Lundi au vendredi de 8 h à 17 h

Samedi de 8 h à 16 h

COORDONNÉES

5311, route 395 Nord
(6 km du centre-ville)
Amos (Québec) J9T 3A1

Pour informations :
environnement@ville.amos.qc.ca
819 732-8543
www.ville.amos.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



ÉCOCENTRE MUNICIPAL